



Banque et Argent

Tout étranger qui séjourne en France pour un minimum de 3 mois peut ouvrir un compte bancaire

La monnaie utilisée en France est l'EURO. Il est possible d'obtenir des euros dans des bureaux de change situés dans la plupart des grands aéroports ou dans certaines villes.

Si vous n'avez pas de carte bancaire utilisable en France dès votre arrivée, vous pouvez prévoir quelques euros en espèce pour vos premiers jours sur le territoire français afin de payer des dépenses telles que le transport, la nourriture, le mois de caution de votre logement...

Les pièces à fournir pour l'ouverture d'un compte en banque sont les suivantes :

- copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
- un justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer, attestation Crous, etc...)
- un justificatif de votre statut d'étudiant (certificat de scolarité) afin de bénéficier des offres réservés aux étudiants, le cas échéant

Les chèquiers sont généralement gratuits. En revanche, la carte bancaire est facturée, sauf offres promotionnelles. Le prix varie selon les banques et le type de carte. Votre carte bancaire permet de retirer de l'argent dans tous les guichets automatiques disponibles 24h/24.